

Dossier d'histoire

Notables en République

Aude Chamouard , « Existe-t-il des notables socialistes sous la Troisième République ? », *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), p. 41-52.

David Bensoussan , « Des notables bien vivants. La pérennité de la notabilité traditionnelle en Bretagne dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), p. 53-64.

1. Aude Chamouard, « Existe-t-il des notables socialistes sous la Troisième République ? », *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), p. 41-52

Depuis l'élection des premiers socialistes au niveau local puis à la Chambre des députés, les édiles socialistes construisent une image en stricte opposition à celle des notables, intrinsèquement liés à la « réaction ». Le notable est naturellement identifié à la droite au début du siècle, puis au radicalisme modéré dans l'entre-deux-guerres, mais toujours synonyme de compromissions inhérentes à la politique locale. Pourtant en 1926, un an à peine après l'accession des socialistes au Capitole, *Le Midi socialiste*, journal de la fédération socialiste de Haute-Garonne n'hésite pas à désigner les élus SFIO en utilisant les termes de « notables toulousains [1] dont la feuille vante par la même occasion la « neutralité absolue » dans leur présentation de l'histoire de la ville de Toulouse. Cet exemple suggère ainsi une forme de notabilisation des édiles socialistes dans l'entre-deux-guerres, l'usage du terme « notable » pour s'auto-désigner constituant la dernière étape d'un processus de normalisation des élus au contact d'un système républicain, qui lui aussi a développé de nouvelles formes de notabilités. C'est parce que les républicains sont aussi devenus des notables que les élus SFIO peuvent dans certains contextes adopter des pratiques et des discours similaires.

Issus des milieux ouvriers, les socialistes ne disposaient certes pas de l'aisance matérielle, du temps libre et de l'estime sociale liée à une ascendance illustre, autant de traits qui, selon Max Weber, font le notable [2]. L'ascension républicaine des élus socialistes par l'école qui leur donne accès au statut d'ouvrier qualifié, de syndicaliste ou, de manière croissante d'employé et de profession intellectuelle, ne suffit pas à leur fournir les ressources qui définissent les notables. Sans être devenus des notables, les socialistes s'apparentent néanmoins à des notabilités, une distinction opérée par le politiste Jean-Louis Briquet qui étend la notion de notable aux élus qui développent des pratiques notabiliaires. Selon cet auteur, la notion de clientélisme, qui caractérise le notable, « désigne des liens personnalisés, entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et symboliques de valeur très inégale, reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçus comme des obligations morales unissant un patron et les clients qui en dépendent [3].

Ces pratiques notabiliaires qui ne sont pas absentes des communes socialistes peuvent cependant entrer clairement en contradiction avec l'idéologie du parti socialiste, qui entend, d'après les statuts, faire des élus des militants soumis aux instances locales et fédérales du parti. Le parti socialiste construit en effet son identité avant tout comme un parti de militant et non de « notabilités », sans parvenir néanmoins à devenir le parti de masse décrit notamment par Maurice Duverger. D'après les statuts de 1913, l' élu n'est qu'un délégué du parti, il n'est pas officiellement détenteur de son mandat, qui reste propriété du parti. Ainsi, si le parti rejette officiellement toute légitimité spécifique à ses élus pour ne valoriser que les ressources militantes, leur implication précoce dans les instances du régime, en commençant par l'échelon municipal le contraint dans les faits à s'appuyer sur un réseau d'élus locaux et nationaux. Le parti s'éloigne dès les années 1910 du modèle de parti de masse dans lequel les militants restent maîtres de la ligne politique, pour voir au contraire ses élus jouer un rôle croissant, bien qu'encadré, dans les instances dirigeantes du PS-SFIO. Comme l'écrit le politiste Frédéric Sawicki, « personnalisation et "partisianisation" ne sont pas antinomiques » au parti socialiste [4].

Au-delà cependant des discours et des statuts, qui limitent notamment très fortement la présence d'élus dans les instances dirigeantes du parti et des fédérations, le PS-SFIO connaît ainsi une forme de notabilisation de son organisation dès les années 1920, qui persiste sous la Quatrième et sous la Cinquième Républiques. Moment de formation de son réseau d'élus et temps d'interrogation profonde sur la question du pouvoir, l'entre-deux-guerres constitue un temps

privilegié d'étude de cette caractéristique du socialisme français. Cette notabilisation contribue en effet à entretenir les tensions au sein du parti sur la question du pouvoir : la SFIO connaît des succès croissants aux élections législatives et municipales qui permettent à certaines personnalités de se constituer de véritables fiefs. Il devient de plus en plus difficile pour le parti de se maintenir hors de l'exercice du pouvoir national quand une partie de ses élus est favorable à la participation.

L'étude de la notabilisation des élus socialistes permet ainsi d'interroger l'évolution de leurs rapports avec la République. Or cette question figure au fondement du débat historiographique qui divise les spécialistes du parti socialiste. Si le parti a d'abord été étudié du point de vue de son idéologie et de ses instances centrales [5] en tant qu'elles produisent des normes imposées à tous les élus et militants, des travaux issus de la science politique se sont appuyés sur une approche locale de l'ancrage partisan [6]. Ils tendent à démontrer que le parti se construit selon des modalités locales propres qui expliquent sa survie sur le long terme. Cet article par son objet même tend à se situer davantage dans ce deuxième courant qui s'intéresse plus aux pratiques locales qu'aux débats nationaux. Pourtant, il ne s'agit pas non plus de nier l'importance de l'idéologie partisane ni l'attachement au parti dans la conduite des élus. S'ils ressemblent de manière croissante dans leur sociologie et leurs pratiques aux élus républicains, les socialistes entendent néanmoins conserver une forme de différenciation, en liant l'idéal au réel, pour paraphraser la phrase de Jean Jaurès. Cet article vise donc à contribuer à la réflexion sur l'identité du parti socialiste, un parti à l'identité contradictoire, puisque celle-ci est républicaine, mais aussi révolutionnaire et ouvrière.

Postulant que les socialistes ont maintenu une forme de différenciation, nous essayerons de mettre en valeur leur contribution à la transformation de la notabilité républicaine dans l'entre-deux-guerres. Deux séries de questionnements guideront notre réflexion : d'une part, un ensemble de questions sur la définition de la notabilité socialiste. Peut-on ainsi parler d'une « notabilité socialiste » ou, au contraire, les socialistes ne font-ils que reproduire le modèle de la notabilité républicaine ? Et enfin, quelle est ainsi la contribution des élus socialistes à l'évolution de la notabilité républicaine ?

Un deuxième ensemble de questions s'intéresse aux rapports entre notables et forme partisane. Comment expliquer la construction de véritables « notabilités » dans les fiefs acquis à la SFIO dans les années 1920 et 1930 en opposition à l'image militante qu'entend renvoyer le parti ? Quelles furent les conséquences pour le parti de la notabilisation de ses élus ? Quels sont les effets de la notabilisation du parti sur son idéologie et son fonctionnement ?

Comment les élus socialistes sont devenus des notables

Dans un article de la revue *Vingtième Siècle* paru en 2007, l'historienne Noëlline Castagnez décrivait la notabilisation des élus socialistes pendant la Quatrième République [7]. Partant du corpus des députés et des conseillers généraux, elle posait la question suivante : « le Parti socialiste incarne-t-il encore dans les années 1950 la classe ouvrière ? ». Et elle postulait que le PS-SFIO tendait en réalité à se rapprocher de plus en plus du modèle radical des comités locaux. Elle analysait son corpus de députés et de conseillers généraux au prisme d'une triple grille : la question de la sociologie (les députés socialistes sont-ils toujours des ouvriers s'ils ne l'ont jamais été ?), la question de la professionnalisation, et enfin le rapport avec l'appareil partisan, du niveau local au niveau national. Elle concluait ainsi à la notabilisation des édiles socialistes de la Quatrième République. Reprenant cette grille, nous entendons démontrer que cette notabilisation est anticipée dès les années 1920 et qu'elle touche tous les niveaux d'élection de la République française. Les maires et les députés-maires qui n'étaient pas spécifiquement étudiés par Noëlline Castagnez figurent parmi les premiers à devenir des « notabilités », sans doute parce que la mairie constitue le premier échelon d'implantation de la SFIO [8]

La sociologie des édiles socialistes connaît une importante modification pendant l'entre-deux-guerres, menant à une normalisation de leur profil. Le parti socialiste perd au niveau municipal les rares ouvriers qui l'avaient représenté dans les urnes, alors que ces derniers avaient disparu de manière précoce de la Chambre des députés. Cette normalisation a été particulièrement bien étudiée pour la ville de Limoges. L'historien Dominique Danthieux met en évidence la disparition de la sociologie ouvrière du conseil municipal dans les années 1920 et détermine deux phénomènes qui en seraient la cause. D'une part, les conseillers des années 1910 et 1920 qui étaient ouvriers deviennent représentants syndicaux ou gestionnaires de sociétés et coopératives. D'autre part, de nouvelles catégories socio-professionnelles accèdent au conseil municipal, notamment des professions libérales ou des enseignants. Ainsi, le pourcentage des ouvriers au sein du conseil municipal passe de 40 % en 1920 à 27,2 % en 1935, au profit des administrateurs de société ouvrière (15 %) et des professions libérales ou enseignants (18 %) [9]. Dans le département du Nord étudié par Jean-Pierre Florin, l'ouvriérisme résiste mieux : en 1935, 29 % des maires SFIO sont ouvriers, soit une forte surreprésentation puisqu'ils ne sont que 9 % de l'ensemble des maires du département. L'auteur nuance son propos en remarquant que ces maires SFIO sont principalement d'anciens ouvriers davantage que des ouvriers en activité [10]. À Puteaux, en région parisienne, l'évolution sociologique du groupe des élus municipaux est emblématique de cette transformation sociologique. Si en 1921 les ouvriers représentent la majorité des édiles (18 sur 30), leur maire Lucien Voilin compris, ils ne forment plus une majorité dès 1925, et en 1935, ils sont moins d'un conseiller sur trois [11]. Si la tendance globale est à la baisse, la disparition des ouvriers ne s'effectue ni au même rythme ni dans les mêmes conditions dans toutes les communes. À Toulouse, la proportion des conseillers qui se définissent comme « ouvriers [12] » a plutôt tendance à augmenter, ce qui cache en réalité leur appartenance aux élites ouvrières (ouvriers à statut ou travaillant pour l'État)

Deuxième item dans la liste de la notabilisation des édiles socialistes : la professionnalisation des élus. Elle est certaine au sein de ce groupe, en lien notamment à la longévité politique qui caractérise de nombreux maires SFIO, mais aussi au changement dans la durée du mandat et à la construction de filières de formation pour les élus et les employés municipaux. Les élus socialistes figurent à la pointe de la professionnalisation des administrations municipales. Ils développent d'une part un discours d'expertise, à l'image de Georges Barthélémy, maire de Puteaux dans les années 1930, qui écrivait : « Depuis Thivrier, premier maire socialiste de France, cinquante ans de pratique nous ont appris notre histoire et nous ont appris notre métier [13] » Le discours de la compétence, qui n'est certes pas absent des argumentaires de notables radicaux, prend sa source chez les notables socialistes des grandes communes, notamment de banlieue parisienne. Ainsi, le politiste Renaud Payre avance que « la victoire des socialistes aux élections municipales de 1919 contribue à la genèse de nouvelles présentations de soi des édiles, présentations dans lesquelles la compétence édilitaire occupe la première place. Mais surtout, c'est avec la victoire des communistes aux élections de 1935 dans la banlieue parisienne, que se consolide la figure du maire administrateur [14]. Ces élus communistes et socialistes d'un nouveau genre construisent des institutions de gestion du Grand Paris et inaugurent clairement de nouvelles méthodes transpartisanes. Cette nouvelle « présentation de soi » n'est pas strictement socialiste, elle est partagée avec une minorité d'élus radicaux des grandes villes, au premier titre Édouard Herriot, qui tissent des liens avec les édiles socialistes et partagent leur expérience.

En effet, les élus SFIO s'insèrent dans les réseaux réformistes décrits par le politiste Renaud Payre [15], dont certains édiles socialistes sont même les piliers (Henri Sellier ou André Morizet, tous deux maires en banlieue parisienne). Cet espace national de la réforme municipale se traduit par des échanges épistolaires, des relations amicales ainsi que des visites officielles

entre élus des grandes métropoles socialistes ou plus rarement radicales. À l'arrivée des socialistes au pouvoir en 1925 à Toulouse, le conseil municipal décide de financer une série de voyages d'études visant à s'inspirer des réalisations d'autres communes. Y sont envoyés conseillers municipaux et employés municipaux (architectes, urbanistes, techniciens) [16]. Ces mêmes architectes ou « urbanistes [17] circulent de plus de ville en ville : Tony Garnier travaille à Lyon mais aussi à Boulogne [18].

Dans les années 1920 et 1930, les maires socialistes choisissent de s'entourer d'experts pour les conseiller dans une tâche qu'ils considèrent de plus en plus comme administrative. Ainsi, les conseils municipaux sont réorganisés afin de proposer aux conseillers une répartition des missions en commissions ; celle-ci est particulièrement poussée à Toulouse quand le maire SFIO nomme à la tête de chaque commission un adjoint chargé de coordonner le travail – réel – des conseillers municipaux sur le terrain. Le maire, tel un grand ordonnateur, se charge de superviser l'ensemble du travail [19]. Les édiles s'entourent aussi d'employés de plus en plus qualifiés. À partir de 1919, leur recrutement les sort de l'arbitraire mayoral par l'obligation légale d'établir un statut des employés municipaux, qui doivent être recrutés par concours, bien que la décision finale demeure en définitive l'apanage du maire. De plus, les édiles socialistes s'intéressent à la formation de leurs employés, et ce, afin de créer une véritable bureaucratie municipale. À Boulogne par exemple, le nombre des employés municipaux fait plus que doubler entre 1919 et 1939 ; à Toulouse, il est multiplié par trois entre 1925 et 1939 [20]. Un accroissement qui rend nécessaire l'élaboration de règles précises de gestion du personnel, ainsi que de véritables filières de formation. La plus connue de ces filières passe par l'École nationale d'administration municipale, section spécialisée de l'École des hautes études urbaines. Installée dans le département de la Seine par Henri Sellier, cette section forme les employés de plus en plus nombreux de la région parisienne (plus de 30 000 en 1937), mais aussi des secrétaires généraux envoyés des grandes communes de province [21]. Ainsi, les élus socialistes construisent une nouvelle vision de l'activité municipale qui, loin d'être strictement ni même principalement politique, vise au contraire à créer un bon gouvernement local grâce à une expertise développée par eux et leurs employés sur le long terme.

La longévité politique qui caractérise la plupart des édiles socialistes contribue à faire d'eux des notabilités. Leur professionnalisation est ainsi voulue et assumée par les édiles et elle est renforcé par le cumul des mandats. Les députés-maires deviennent des figures incontournables du parti socialiste, grâce aux réseaux parisiens qu'ils construisent. Selon Guillaume Marrel étudiant les élus socialistes de l'entre-deux-guerres, le cumul des mandats contribue de deux manières à construire la notabilité : d'une part, le cumulard a davantage de moyens d'accès à des réseaux nationaux ; d'autre part, il peut construire son charisme et sa popularité sur une base qui dépasse le seul localisme . Or ce cumul des mandats, loin de faire l'objet de restrictions ou d'interdictions institutionnelles dans le système politique de l'entre-deux-guerres voire même idéologiques au sein du parti socialiste, tend, au contraire, à être encouragé car il constitue une « ressource collective », qui n'est pourtant pas sans conséquence sur l'organisation du parti socialiste SFIO. En 1929, un tiers des sénateurs et députés détient aussi un mandat de maire [23]. Les socialistes ne dérogent pas à la règle.

L'allongement du mandat municipal de quatre à six ans en 1929 contribue enfin à renforcer la notabilisation des élus, socialistes notamment, en transformant « le temps des maires [24]. Si les édiles de la SFIO y sont en général opposés pour des raisons de principe [25]– démocratiques car un mandat plus long signifie moins d'élections, mais aussi stratégiques, la SFIO, en pleine conquête locale des grandes villes n'a pas intérêt à étaler les échéances électorales –, ils en bénéficient au même titre que tous les autres élus. Cet allongement contribue en effet à l'émergence de la figure de « l'entrepreneur notabilisé », nouveau personnage de la vie politique que les socialistes ont largement contribué à construire,

qui fonde sa légitimité sur un discours de la compétence. Ce notable d'un nouveau genre distribue des ressources de type clientélaire (des logements HBM dont l'État encourage la construction ou des emplois publics) tout en assumant un discours de l'expertise réalisatrice. Par le cumul des mandats, les socialistes s'inscrivent dans des réseaux nationaux et construisent un espace national de la réforme qui passe du Palais-Bourbon au conseil municipal de Paris et par les grandes mairies de province.

Les socialistes ajoutent à ces pratiques nouvelles (que l'on trouve aussi chez certains maires radicaux à l'image d'Herriot) la dépendance relative à un grand parti politique. Ainsi, une des spécificités socialistes de la notabilité consiste en une forme de notabilité structurée et encadrée par les appareils partisans (fédérations et sections), qui repose sur le discours de la compétence poussé plus loin encore que chez les notables républicains traditionnels. Cette spécificité est relevée notamment par Jean-Pierre Florin dans son article sur les maires du Nord. Selon lui, les élus de droite sont déjà des notables avant d'être élus car ils disposent de réseaux informels ; l'accession à ce mandat électif ne faisant que renforcer le réseau clientélaire. Le maire de gauche, à l'inverse, doit son recrutement d'abord au parti (puisqu'il est désigné par la section). Ainsi, « à droite, la notabilité fait l'élection, à gauche c'est l'élection qui fait la notabilité [26].

La notabilisation du parti socialiste ?

Si le notable de type XIX^e siècle est un élu sachant assurer son élection ou sa réélection par ses ressources propres – financières, symboliques et clientélaire –, le notable socialiste construit une notabilité partisane. Cependant, la plupart des édiles SFIO ne sont pas entièrement dénués d'atouts personnels : une légitimité construite par l'expertise, des réseaux parisiens grâce au cumul des mandats (qui permet de générer un clientélisme institutionnel en distribuant des biens publics tels que des logements ou des emplois), la construction d'une légitimité locale autour de leur personne indépendante ou presque de toute étiquette politique. Ces réseaux remplacent le plus souvent des réseaux partisans socialistes qui sont, en réalité, faiblement développés et institutionnalisés dans le contexte français. Ainsi, selon la distinction du politiste Frédéric Sawicki, le clientélisme institutionnel est plus efficace que le clientélisme partisan dans l'Hexagone [27]. Ce dernier serait demeuré marginal dans le système politique français, pour une série de raisons : le mode de scrutin majoritaire uninominal pour l'élection des députés, le cumul des mandats, et plus récemment les lois de décentralisation. Cette forme de clientélisme, que l'on trouve par exemple au sein du modèle social-démocrate allemand, nécessite, de plus, que les partis disposent de ressources propres telles que des emplois ou des ressources financières – autant d'éléments qui font défaut à une SFIO presque complètement vide de permanents dans l'entre-deux-guerres ainsi qu'aux autres partis politiques français à l'exception du Parti communiste.

Une des spécificités du socialisme français réside justement dans cette faiblesse du clientélisme partisan, compensée par le clientélisme institutionnel pratiqué par les édiles SFIO. À défaut de postes de permanents, ce sont souvent des postes d'employé municipal, des logements sociaux, des marchés publics qui sont offerts aux fidèles du parti. Les pratiques clientélaire des socialistes consistent en la capacité des élus à répondre aux demandes d'aide des électeurs. Il est cependant certain que le modèle décrit pour Marseille par Anne-Laure Ollivier et Cesare Mattina ne s'épanouit véritablement que pendant la Quatrième, voire la Cinquième République mais ses bases sont déjà présentes dès l'entre-deux-guerres [28]. Pour ne citer qu'un exemple, à Toulouse dans les années 1930, le chef de cabinet du maire n'est autre que le secrétaire de la fédération socialiste de Haute-Garonne [29].

Or, la notabilisation des élus socialistes transforme le rapport qu'ils entretiennent avec les militants. Le clientélisme institutionnel des élus socialistes explique qu'ils conservent une position de pouvoir au sein des instances socialistes. Au niveau local, dans les sections, les

notables continuent ainsi d'exercer un pouvoir construit par leur domination des réseaux et des ressources municipales. Grâce au « milieu socialiste », – une nébuleuse de personnalités et d'associations qui fondent la popularité des élus –, les édiles développent une forme d'indépendance vis-à-vis des instances partisans. Ce milieu socialiste local suit diverses modalités selon les communes, au gré des colorations politiques et des spécificités des communes [30]. Il repose clairement sur des liens étroits avec les syndicats réformistes dans le Pas-de-Calais puisque la majorité des conseillers municipaux sont délégués mineurs et qu'ils sont aussi présents au sein des instances fédérales de la SFIO pendant les années 1920. Ailleurs, d'autres structurations sont possibles : à Puteaux par exemple, le socialisme s'appuie initialement sur le mouvement coopérateur dès les années 1910, autour de la figure de son maire Lucien Voilin, puis il se structure davantage autour des réseaux laïcs dans les années 1920 et 1930.

Dans le Sud-Ouest, notamment à Toulouse, le Grand Orient de France s'inscrit lui aussi dans l'orbite municipale, à la fois du fait de la proximité intellectuelle entre les deux institutions, mais aussi par la présence de francs-maçons dans la municipalité. La proximité intellectuelle entre socialisme et Grand Orient est flagrante dans les délibérations des loges qui proposent des vœux pour la loi des huit heures, rédigent des rapports sur l'enseignement technique et se mobilisent dès les années 1920 dans l'antifascisme [31]. La contribution du Grand Orient au socialisme local passe essentiellement par des réseaux informels liant la loge aux membres du conseil municipal, que l'on retrouve dans d'autres cas, le Pas-de-Calais, la Seine, ou la Nièvre, à des degrés divers. Le Grand Orient ne prétend officiellement pas prendre position en politique, mais en 1924, plusieurs loges toulousaines émettent le vœu que l'impression de papillons à coller sur les affiches du bloc national soit prise en charge par les frères [32]. En 1924, une autre loge, « L'Encyclopédique », célèbre officiellement l'élection de l'un de ses frères, Jean Rieux, alors SFIO, à la députation en Haute-Garonne, et elle évoque sa contribution décisive dans la bataille électorale [33]. Le caractère lacunaire des sources ne permet pas de dresser un tableau pour l'ensemble du pays ; les sources conservées pour les loges de la ville de Toulouse permettent cependant de démontrer que de nombreux élus toulousains étaient francs-maçons. Entre 1925 et 1940, un peu plus d'un tiers des conseillers municipaux socialistes de la Ville rose ont pu être identifiés comme francs-maçons, et ils appartiennent principalement à une loge, « La Française des Arts », connue pour ses prises de position orientées très à gauche [34]. De surcroît, certains conseillers municipaux exercent des responsabilités au sein du mouvement franc-maçon, Jean Fournié, conseiller, est vénérable de la loge « La Française des Arts » en 1939 [35]. Communauté intellectuelle et soutien discret au socialisme caractérisent les rapports entre le Grand Orient et la SFIO dans l'entre-deux-guerres.

D'autres institutions s'inscrivent de même dans cette nébuleuse contrôlée par les édiles socialistes : le mouvement laïc, la Ligue des droits de l'homme, ou encore les mouvements mutualistes par exemple. Les liens sont personnels (conseillers à la tête de ces réseaux), mais aussi financiers puisque ces associations reçoivent des subventions municipales ou des marchés publics [36]. La ville de Puteaux se distingue par l'importance de ses réseaux mutualistes dans les années 1920, qui s'expliquent essentiellement par l'engagement du maire Lucien Voilin dans la coopérative de production « La Revendication » aux côtés d'Henri Sellier dans les années 1900. L'importance donnée aux mouvements mutualistes s'illustre par la création d'un Office de la mutualité. Ailleurs, les socialistes s'appuient sur les coopératives de production pour financer leurs travaux (on pense aux « Charpentiers toulousains » par exemple) [37], et les mutualistes participent à des manifestations socialistes. Les relations entre socialistes et ligues semblent moins proches. Si les mairies octroient des subventions aux ligues des droits de l'homme et de l'enseignement et participent parfois à leurs congrès, on ne trouve que peu de responsables de haut niveau des ligues dans le personnel communal. Le Pas-de-Calais fait figure

d'exception en la matière du fait de la très forte implication des élus lensois dans la LDH [38]. Ces quelques exemples témoignent de la grande plasticité du milieu socialiste, qui s'appuie sur des associations différentes selon les circonstances locales. Dans bien des cas cependant, les élus appartiennent à de multiples associations. Cette multi-positionnalité alors encouragée par le parti socialiste SFIO permet ainsi au parti de rayonner hors de son vivier militant, souvent restreint pour toucher les électeurs républicains. Le milieu socialiste inclut en effet des associations qui furent ou sont toujours le fondement du régime républicain ainsi que ceux du parti radical. À défaut d'argent ou de domination symbolique, les « notabilités » socialistes s'appuient sur les associations locales qu'ils représentent lors de nombreuses inaugurations ou cérémonies. Cette capacité à s'insérer dans les réseaux existants explique la réussite électorale et la longévité de certaines équipes. Cependant, elle n'est pas sans conséquence sur la structuration locale du parti socialiste.

Cependant, cette personnalisation du pouvoir au sein d'un parti qui n'a théoriquement pas de chef joue en défaveur d'un appareil militant qui reste squelettique dans l'entre-deux-guerres. Il est certain que la multi-positionnalité des édiles SFIO leur donne une forme d'indépendance qui les met en position de force vis-à-vis des militants. Si les élus développent un esprit d'indépendance vis-à-vis des institutions de la SFIO, ils dépendent néanmoins du parti pour leur investiture et le parti entend continuer (sans nécessairement y arriver) de contrôler les politiques municipales. Cette tension explique la persistance de nombreuses indisciplines partisans. La nébuleuse socialiste qui compense la faiblesse du clientélisme partisan n'empêche ainsi pas la persistance de conflits entre édiles et militants. En effet, à l'échelle de la France, les indisciplines partisans sont le quotidien de nombreuses élections locales et témoignent du fait que les élus SFIO estiment pouvoir s'affranchir de ce qui n'est, parfois, qu'une étiquette, pour s'appuyer sur leurs seuls réseaux de « notabilités ». Des conflits peuvent éclater entre une section qui se veut garante de l'orthodoxie et les élus qui s'en distancient dans leurs discours et leurs pratiques. Le plus souvent, le conflit se solde par le succès des élus en effet, le charisme développé par un maire comme Étienne Billières l'emporte souvent, en réunion de section, sur l'intransigeance du pôle militant. En 1934, le maire met sa démission dans la balance pour faire taire les contestations des militants concernant le financement municipal de la reconstruction de l'Église de la Dalbade [39]. À Lens, de même, le charisme du maire fait taire toute contestation : la validation de sa candidature aux élections municipales de 1925 par la section n'est pas même discutée, au motif que nulle « personne ne [ferait] l'injure d'une objection » à celle-ci [40].

Plusieurs nuances peuvent être apportées à ce modèle. D'une part, l'opposition entre militants et élus n'existe pas dans toutes les communes. À Roubaix, l'orthodoxie est portée d'abord par le maire Jean-Baptiste Lebas, véritable militant-élu, qui est un des représentants du courant guesdiste dans l'entre-deux-guerres. D'autre part, le parti socialiste SFIO traumatisé par la scission de Tours entretient à toutes les échelles une mystique de l'unité qui explique que, le plus souvent, élus comme militants font en sorte d'éviter les scissions (ou réintègrent très rapidement les élus rebelles). Au-delà du discours de contrôle des élus, des rappels à leurs devoirs qu'on trouve dans de nombreux départements, la SFIO est incapable de contrôler ses édiles, mais ces derniers ont aussi intérêt à éviter d'aller jusqu'à la scission [41].

Ainsi, la notabilisation des élus varie selon les configurations et les traditions locales conformément à la structure décentralisée du parti socialiste SFIO. Il est cependant clair que le modèle développé par Jean-Yves Nevers concernant Toulouse, mais applicable à d'autres cas, ne peut qu'être nuancé [42]. Il voit dans la fédération et la section toulousaine du parti de véritables instances de contrôle de la politique municipale, conformément au modèle militant de contrôle des élus. À l'image de la SFIO, parti décentralisé, les conditions locales influent beaucoup sur le mode d'organisation fédéral. Dans les années 1920, il semblerait que les

traditions d'avant-guerre continuent d'orienter le comportement des fédérations envers leurs élus, avec la grande opposition entre tradition guesdiste et socialisme indépendant. La place des élus dans les instances fédérales varie ainsi de fédération en fédération, même si l'on peut opposer schématiquement deux types de fédérations. Dans certaines fédérations que l'on pourrait regrouper sous le terme de « fédérations d'élus », les grands élus ou notables dominent les instances fédérales et influencent durablement le cours des décisions fédérales ; celle de Haute-Garonne dans les années 1920 en est une : en 1926, neuf des quinze membres de la commission exécutive de la fédération sont adjoints ou conseillers municipaux [43]. Dans d'autres fédérations, la méfiance l'emporte et les élus sont marginalisés ; dans la Seine, aucun grand maire de la banlieue parisienne ne figure dans la commission exécutive, qui compte moins de dix élus parmi ses 115 membres. Au tournant des années 1930, la plupart des fédérations renouent avec un modèle militant de fédération, opérant ainsi une marginalisation des élus qui est confirmée par la dynamique de Front populaire à partir de 1934.

Les socialistes sont-ils devenus des notables dans l'entre-deux-guerres ? Certes, les édiles ne s'approprient que rarement à cette période le terme de « notable », dont les connotations demeurent fortement négatives. Il faut attendre le milieu des années 1960 pour qu'ils s'affirment comme défenseurs des libertés locales, comme notables opposés à un État technocratique et envahissant [44]. Certes, les socialistes ne reproduisent pas à l'identique le statut de notable tel qu'il a pu se développer tout au long du XIX^e siècle, puis dans sa forme républicanisée dans les années 1880. Si les socialistes reprennent certains de ses traits (réseaux locaux, personnalisation du pouvoir), ils en transforment la définition même, contribuant ainsi à la modernisation de la politique locale sous la Troisième République. La professionnalisation de la politique qui commence dans l'entre-deux-guerres avec la création de premières filières de formation, par des socialistes, n'empêche pas une forme de notabilisation des élus de ce même parti. La professionnalisation des édiles socialistes vient ainsi nourrir leur statut de notables, transformant le contenu même donné à cette notabilité. Les élus socialistes contribuent donc à une double révolution : celle interne au parti qui voit leur poids augmenter ; et celle, à la portée plus grande, des formes de la notabilité dans le régime de la Troisième République. Pendant la Troisième République, si cette notabilisation demeure incomplète, les bases essentielles en sont néanmoins posées.

Notes

- [1] Le Midi socialiste, n° 6832, 18 juin 1926.
- [2] Max Weber, *Économie et Société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 298-299.
- [3] Jean-Louis Briquet, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998, p. 7-37, p. 7.
- [4] Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste, sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, p. 97.
- [5] On pense avant tout aux travaux de Gérard Grunberg et d'Alain Bergounioux. Voir Gérard Grunberg et Alain Bergounioux, *L'ambition et le remords : les socialistes français et le pouvoir, 1905-2005*, Paris, Fayard, 2006, et plus récemment, Gérard Grunberg, *La Loi et les prophètes, les socialistes français et les institutions politiques (1789-2013)*, Paris, CNRS Éditions, 2013.
- [6] Il faut citer ici les travaux de Frédéric Sawicki et de Rémi Lefebvre. Voir Frédéric Sawicki, *La structuration du Parti socialiste. Milieux partisans et production d'identités*, université Paris I, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Jacques Lagroye, 1993 ; Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste, sociologie d'un milieu*

partisan, Paris, Belin, 1997 ; Rémi Lefebvre, Le socialisme saisi par l'institution municipale (des années 1880 aux années 1980) : jeux d'échelles, thèse pour le doctorat en science politique sous la direction de Frédéric Sawicki, université Lille 2, 2001 ; Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, La société des socialistes, le PS aujourd'hui, Paris, Les Éditions du Croquant, 2006.

- [7]Noëlline Castagnez, « La notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n° 96, octobre-décembre 2007, p. 35-46 ; voir aussi Noëlline Castagnez, Socialistes en République, les parlementaires SFIO de la IVe République, Rennes, PUR, 2004.
- [8]Sur cette question, à partir notamment du prisme de Roubaix, voir les nombreux travaux de Rémi Lefebvre, en particulier sa thèse, Le socialisme saisi par l'institution municipale (des années 1880 aux années 1980) : jeux d'échelles, thèse pour le doctorat en science politique sous la direction de Frédéric Sawicki, université Lille 2, 2001.
- [9]Dominique Danthieux, Le département rouge : République, socialisme et communisme en Haute-Vienne (1895-1940), Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p. 298.
- [10]Jean-Pierre Florin, « Les maires du département du Nord à la fin de la Troisième République », dans Maurice Agulhon et alii, Les maires en France du Consulat à nos jours, Paris, Presses de la Sorbonne, 1986, p. 280-286.
- [11]Aude Chamouard, Les maires socialistes : une expérience réformatrice du pouvoir, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2010, p. 156-157.
- [12]Les dénominations choisies par les conseillers municipaux sont à prendre avec un certain recul, car ceux-ci peuvent changer de dénomination sans véritablement changer de profession en fonction des impératifs électoraux notamment.
- [13]Archives municipales de Puteaux (AMP), Bulletin municipal, 15 janvier 1934, p. 9.
- [14]Renaud Payre, Une Science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence, Paris, CNRS Éditions, 2007, p. 209.
- [15]Sur Henri Sellier, voir Roger-Henri Guerrand et Christine Moissinac, Henri Sellier, urbaniste et réformateur social, Paris, La Découverte, 2005.
- [16]Archives municipales de Toulouse (AMT), Délibérations du conseil municipal, 7 août 1926, p. 39-40.
- [17]La profession d'urbaniste est alors en pleine construction. Voir Viviane Claude, Faire la Ville, Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle, Paris, Éditions Parenthèses, 2006, 252 p.
- [18]Sur le maire de Boulogne, voir Pascal Guillot, André Morizet (1876-1842), thèse d'histoire sous la direction de Jacques Girault, université Paris XIII, 2004.
- [19]AMT, Bulletin municipal, mai 1925, arrêté municipal du 11 mai 1925.
- [20]Sur Boulogne, voir Pascal Guillot, op. cit., p. 390 ; sur Toulouse, Aude Chamouard, op. cit., p. 178.
- [21]Sur cette école, voir les travaux d'Emmanuel Bellanger, notamment « L'École nationale d'administration municipale. Des "sans-grades" devenus secrétaires généraux », Politix, 53, mars 2001, p. 145-171.

- **[22]**Guillaume Marrel, « La mairie, le parti et la carrière. Implantation municipale, cumul et notabilisation des élus socialistes (1892-1940) », dans Jacques Girault (dir.), *L'Implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2001, p. 143-166.
- **[23]**Guillaume Marrel et Renaud Payre, « Le Temps des maires : l'allongement du mandat en 1929, une redéfinition de l'espace politique municipal », *Politix*, 53 (2001), p. 59-84, p. 81.
- **[24]**Nous reprenons ici les développements de Guillaume Marrel et Renaud Payre, art. cit.
- **[25]**André Morizet, maire socialiste de Boulogne-Billancourt, y est cependant favorable, au titre que l'administration municipale doit relever de l'administratif plus que du politique. Au Sénat, neuf des quatorze sénateurs socialistes votent la loi. Voir Guillaume Marrel et Renaud Payre, art. cit., p. 69 et p. 81.
- **[26]**Jean-Pierre Florin, « Les maires du département du Nord à la fin de la Troisième République », dans Maurice Agulhon et alii, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Presse de la Sorbonne, 1986, p. 298.
- **[27]**Voir Frédéric Sawicki, « La faiblesse du clientélisme partisan en France », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, op. cit., p. 215-248.
- **[28]**Anne-Laure Ollivier, *Gaston Defferre : un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969*, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction d'Olivier Wieviorka, ENS Cachan, 2011 ; Cesare Mattina, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, vol. 17, n° 67, 3e trimestre 2004, p. 129-155, p. 136.
- **[29]**AMT, Bulletin, municipal, 1er avril 1937, p. 220.
- **[30]** Voir sur ce sujet la thèse de Frédéric Sawicki, *La Structuration du Parti socialiste. Milieux partisans et production d'identités*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Jacques Lagroye, université Paris I, 1993, et pour le niveau municipal la troisième partie de notre thèse de doctorat en histoire.
- **[31]** GODF, Loge « La Française des Arts », Toulouse, 1911-1918, 13 juillet 1920.
- **[32]** GODF, 1935, Loge « La Française des Arts », Toulouse, 1931-1937, vœu commun à la Française des Arts et aux Cœurs Réunis, 3 avril 1924.
- **[33]** GODF, 1922, Loge « L'Encyclopédique », 1914-1919, 1920-1925, 4 juin 1924.
- **[34]** Voir les archives du Grand Orient de France (GODF), 1935, loge « La Française des Arts », 1931-1937.
- **[35]** GODF, 1935, idem, 20 juin 1939.
- **[36]** À Toulouse, en 1926 par exemple, les six associations les plus financées par la mairie sont mutualistes. Le maire entretient des liens étroits avec une société coopérative de menuiserie chargée de faire de nombreux travaux à Toulouse, les Charpentiers toulousains.
- **[37]** Voir AMT, 4D 0802, Lettre de Paul Barthe, directeur des Charpentiers toulousains au maire, 20 mai 1926.

- **[38]** Voir Emmanuel Naquet, *La Ligue des droits de l'homme : une association en politique (1898-1940)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2005, p. 1082-1098.
- **[39]** Centre des archives contemporaines, 199940434, art. 364, Dossier Étienne Billières, Lettre du commissaire spécial au directeur de la sûreté générale, 19 mars 1934.
- **[40]** *L'Éclaireur du Pas-de-Calais*, n° 183, 21 juin 1925.
- **[41]** Rémi Lefebvre, *Le Socialisme saisi par l'institution municipale*, op. cit., p. 128-130.
- **[42]** Jean-Yves Nevers, *Système politico-administratif communal et pouvoir local en milieu urbain : étude d'un cas : la municipalité radicale-socialiste de Toulouse (1888-1906)*, thèse pour le doctorat de Troisième cycle, sous la direction de M. Ledrut, université Toulouse-le-Mirail, 1975.
- **[43]** Aude Chamouard, op. cit., p. 437.
- **[44]** Voir Rémi Lefebvre, *Le socialisme saisi par l'institution municipale, des années 1880 aux années 1980, jeux d'échelle...*, p. 111.

2. David Bensoussan , « Des notables bien vivants. La pérennité de la notabilité traditionnelle en Bretagne dans l’entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), p. 53-64.

Diagnostiqué par Daniel Halévy [1] le constat d’une fin des notables dès les premiers temps de la Troisième République est aujourd’hui remis en cause tant dans ses modalités que dans sa chronologie [2]. Le processus de professionnalisation politique auquel il renvoie s’inscrit dans une temporalité à l’évidence beaucoup plus longue et diffuse, ce qu’indique la mutation très progressive du personnel politique sous la Troisième République. Cette progressivité révèle à la fois la prégnance longtemps maintenue des pratiques notabiliaires fondées sur le clientélisme et le don de soi, en apparence désintéressé, et l’adaptation, plus ou moins réussie, des anciennes notabilités au modèle émergent de l’entrepreneur politique. De tels mécanismes s’observent dans des environnements locaux et régionaux dont la spécificité est à prendre en considération tant leurs caractéristiques déterminent les ressorts de l’affirmation notabiliaire.

La Bretagne, dans sa définition historique, c’est-à-dire à cinq départements, constitue un bon exemple, au moins jusque dans l’entre-deux-guerres, de la pérennité d’une influence notabiliaire qui structure en profondeur la société et la vie politique régionales. Le phénomène s’observe surtout dans les campagnes bretonnes où la notabilité traditionnelle – celle-là même dont Daniel Halévy pronostiquait la fin – reste encore solidement implantée, comme en témoigne la place toujours importante qu’elle conserve dans les mairies et les conseils généraux de la région [3]. L’aristocrate rural, grand propriétaire foncier, bénéficiant du soutien du clergé, avec lequel il communit dans un rejet des valeurs républicaines, constitue ainsi une figure archétypale de la notabilité bretonne durant toute la Troisième République. Certes, la Bretagne n’ignore pas la dynamique d’affirmation d’une notabilité républicaine, issue des fameuses « couches nouvelles » vantées par Gambetta, notamment dans le monde urbain et dans un certain nombre de bourgs ruraux. Mais, dans une partie au moins du monde rural, elle peine à concurrencer la notabilité traditionnelle, bien différente dans sa sociologie, sa culture et ses idées politiques. Elle n’en contribue pas moins à proposer un mode de mobilisation de l’électeur, par la presse, la formation de comités et d’un réseau associatif laïque [4], qui oblige, par contrecoup, la notabilité traditionnelle à s’engager dans un processus de professionnalisation politique.

La période de l’entre-deux-guerres offre l’intérêt de découvrir un paysage socio-politique breton toujours marqué par l’influence de cette dernière, permettant ainsi d’en étudier les multiples ressorts et mécanismes. Surtout, elle laisse percevoir très clairement les stratégies que celle-ci met en œuvre pour tenter de conserver son emprise sociale et politique fragilisée par les évolutions économiques et sociales ainsi que par le choc de la Grande Guerre [5]. Entre logique de professionnalisation politique et engagement social renouvelé dans la voie du syndicalisme agricole, la notabilité traditionnelle montre une vitalité persistante bien éloignée d’une disparition trop rapidement proclamée.

Le maintien de la notabilité traditionnelle et ses ressorts

Nullement réductible à une terre de droite, la Bretagne n’en présente pas moins, durant tout l’entre-deux-guerres, de solides bastions conservateurs où la notabilité traditionnelle, souvent d’origine aristocratique, a su pérenniser son influence sociale et sa domination politique [6]. Cette situation caractérise très nettement le bloc central conservateur qui couvre toute la partie orientale du Morbihan et s’étend jusqu’aux marges méridionales de l’Ille-et-Vilaine et à la partie occidentale de la Loire-Inférieure. Elle s’observe également dans les marges angevines et vendéennes de ce dernier département, ainsi que dans les pays de Fougères et de Vitré qui

forment la partie orientale de l'Ille-et-Vilaine. Enfin, à l'extrémité de la péninsule, dans le nord du département du Finistère, le Léon s'affirme lui aussi comme un bastion des droites catholiques où la notabilité traditionnelle continue à jouer un rôle important quoique de manière moins nette du fait de structures sociales sensiblement différentes. À cette spécificité près, les campagnes qui composent ces ensembles régionaux dévoilent, peu ou prou, les mêmes caractéristiques, favorables, depuis longtemps, à la prééminence notabiliaire.

On y remarque, en premier lieu, la place importante de la grande propriété foncière sur laquelle André Siegfried avait insisté dans son fameux *Tableau politique de la France de l'Ouest* pour expliquer la prédominance électorale des milieux monarchistes dans certaines parties de cet ensemble régional [7]. La figure du notable traditionnel est ici celle du grand propriétaire, d'origine aristocratique la plupart du temps, détenant souvent plusieurs centaines d'hectares. La détention de ces terres conforte son statut social et lui permet d'assumer une certaine magnificence. Résidant, au moins une partie de l'année, sur ses propriétés, il mène à la fois une vie rurale et une vie de château qui contribuent de manière essentielle au prestige et à l'influence détenus sur le plan local et que son titre nobiliaire renforce en considération. Sa proximité géographique et sociale avec les populations rurales liée à sa résidence, à la détention de mandats locaux, à la présidence de comices agricoles, à ses « bonnes œuvres » pour l'école libre, pour l'Église et les institutions charitables lui assure toujours une assise socio-politique incontestable et souvent incontestée. Vecteur d'une domination socio-économique sur un nombre important de fermiers et de métayers, la possession de la terre fonde également des relations sociales inégalitaires qui trouvent, le jour de l'élection, une traduction politique. Surtout, elle autorise une aisance financière qui s'inscrit dans une logique notabiliaire où les dons du notable (financement de l'école libre, de l'église...) en faveur de la communauté rurale ont comme corollaire l'estime et la déférence des populations à son égard. Son autorité politique se construit ainsi à travers le capital économique et social qu'il est capable de mobiliser au service de la communauté. Pour autant, son statut de notable, le grand propriétaire foncier d'origine aristocratique l'affirme dans une apparente immanence qui nous ramène aux fortes spécificités des sociétés rurales de l'Ouest armoricain. L'ancrage dans une continuité dynastique, souvent mise en avant, lui permet d'incarner la fidélité au passé dans une région fortement marquée par la mémoire des affrontements révolutionnaires. Ainsi se sont affirmées, en certains endroits, de véritables dynasties nobiliaires monopolisant les charges électives locales et parfois nationales, à l'exemple des La Ferronnays dont la domination sur le pays d'Ancenis s'étend ainsi sur plus de soixante ans, jusqu'à la guerre et la mort du dernier marquis en 1946 [8].

La notabilité aristocratique opère ainsi, de multiples façons, tout un travail de mise en scène de sa condition sociale dont une des finalités essentielles est d'objectiver, en la naturalisant, la domination sociale exercée. Elle peut s'appuyer pour cela sur l'action du clergé dans une région restée très fortement catholique où l'empreinte du cléricalisme est très prononcée [9]. Chaque campagne électorale est l'occasion pour les clercs de rappeler avec insistance aux fidèles qu'il n'est pas possible de dissocier leur engagement de chrétien d'un soutien explicite aux défenseurs autorisés de l'Église. Acteurs majeurs de la civilisation paroissiale, les clercs sont souvent conduits à louer publiquement et de manière ostentatoire les actions de bienfaisance de la notabilité aristocratique, renforçant en cela sa position prédominante au sein de la communauté villageoise. Lors de l'inauguration de l'école libre de Pouillé, dans l'arrondissement d'Ancenis, l'évêque de Nantes, M^{gr} Le Fer de la Motte, remercie ainsi publiquement les bienfaiteurs, M. le marquis et M^{me} la marquise de La Ferronnays, dont la *Semaine Religieuse* signale qu'« ils étaient là comme le père et la mère de famille au milieu de leurs enfants, comme les conseillers et les guides vers qui l'on se tourne dans les moments difficiles [10]. Quoiqu'il passe souvent par ce type de discours, le travail de naturalisation de

l'autorité de la notabilité aristocratique n'est pourtant jamais aussi opérant que quand il s'affiche dans l'ordonnement de l'espace clos de l'église, à travers le banc réservé à la famille aristocratique, ou dans celui des cérémonies religieuses où le notable occupe une place privilégiée. Dans des sociétés rurales très hiérarchisées, cette lisibilité apparente de l'ordre social contribue au plus haut point à son acceptation [11]. De fait, le vote reste l'expression d'une logique communautaire, inscrite dans des structures sociales et dans des référents culturels, qui persiste avec force, ici plus qu'ailleurs, et qui restreint fortement le processus d'individualisation de l'acte électoral. Aussi, la conquête explicite des suffrages n'occupe pas une place centrale dans l'activité des notables d'origine aristocratique. Faire campagne n'est d'ailleurs nullement une nécessité, du moins à l'échelon municipal et cantonal, tant leur position sociale au sein de la communauté rend pratiquement impossible, voire impensable, toute concurrence [12]. Bien souvent donc, le vote se traduit par un simple plébiscite local traduisant la confiance et l'estime des populations à l'égard de leur représentant « naturel » [13].

Cette faculté des notables traditionnels à se placer comme tels au sein de leur communauté renvoie aussi à l'histoire politique de la région marquée par l'intensité de la question religieuse. Le retour du régime républicain a réactivé avec force les clivages de la période révolutionnaire et l'alliance de la cure et du château dans la défense d'une Bretagne catholique et rurale. Dans ce contexte, la notabilité rurale traditionnelle s'impose souvent, là où elle était solidement implantée, à la tête de la communauté paroissiale dans son opposition à la législation républicaine, confortant ainsi son statut de représentante de populations profondément catholiques. Le phénomène était apparu clairement lors des manifestations du début du siècle contre les Inventaires. Il se poursuit, dans l'entre-deux-guerres, dans la mobilisation catholique contre les projets religieux du Cartel des gauches en 1924-1925 [14]. Il est vrai cependant que la mobilisation, par son ampleur et ses modalités, tend à dépasser le simple univers de la paroisse et fait surgir une multiplicité d'acteurs qui fragilisent la domination notabiliaire. À chaque fois cependant, que ce soit dans le cadre des Ligues féminines catholiques, comme de la Ligue des femmes française (LFF) ou de la Ligue patriotique des Françaises (LPDF), ou dans celui de la Fédération nationale catholique (FNC) et de ses relais locaux que sont les Unions catholiques diocésaines, la notabilité traditionnelle, forte de ses liens intimes avec l'épiscopat et le clergé, continue à tenir une position prééminente [15].

Il n'empêche, l'entrée dans l'ère des masses pose de nouveaux défis à la notabilité traditionnelle confrontée également, dans le cadre du jeu démocratique, à une opposition républicaine croissante et à la montée de concurrents dans le monde catholique.

L'autonomisation progressive du champ politique favorise en effet l'essor d'entreprises partisans dans la région à l'instigation des militants républicains qui cherchent à « dénaturiser » l'autorité aristocratique. Le phénomène s'observe également au sein du monde catholique à travers l'action des militants démocrates-chrétiens précédemment engagés dans l'aventure du Sillon et, à partir de 1924, dans la construction du Parti démocrate populaire (PDP) [16]. Soutenus par *L'Ouest-Éclair*, ils contestent la domination des milieux monarchistes sur le monde catholique breton tout en affirmant de nouvelles modalités d'engagement politique dans le cadre d'une entreprise partisane qui s'éloigne sensiblement du modèle notabiliaire. Parallèlement, la condamnation de l'Action française par Pie XI, en 1926, fragilise l'aristocratie rurale aux ancrages monarchistes, désormais confrontée, au sein même du monde catholique, à la concurrence de notables conservateurs mais républicains, souvent proches de la Fédération républicaine.

La notabilité traditionnelle est ainsi confrontée aux contraintes liées au suffrage universel, contraintes qu'elle est obligée, peu ou prou, d'intégrer dans ses pratiques. Face à cela, elle a dû s'adapter, s'engageant dans des stratégies multiples et concordantes afin de maintenir son emprise sur les populations rurales. Si cette réaction n'est pas toujours couronnée de succès

comme en témoigne la rétraction de son implantation politique à l'échelle de la région, elle n'en souligne pas moins ses capacités d'action, peu concordantes avec le schéma d'une fin des notables. On privilégiera ici deux stratégies spécifiques, d'une part celle qui mène à une certaine forme de professionnalisation politique, dans le cadre du Comité de la droite de Loire-Inférieure, et, d'autre part, celle de l'engagement dans la voie du syndicalisme agricole.

Le Comité de la droite de Loire-Inférieure ou des notables entre tradition et modernité [17]

La transformation du Comité royaliste de Loire-Inférieure en Comité de la droite, avant même la Grande Guerre, transcrit le poids des préoccupations électorales croissantes dans un département où les milieux monarchistes entendent bien maintenir leur domination. Elle s'effectue en réponse à des contraintes politiques de plus en plus grandes. Les progrès des républicains contrastent avec le déclin des idées royalistes tandis que l'audience des démocrates-chrétiens se développe dans certaines franges de l'opinion catholique. Au lendemain de la guerre, ces contraintes sont d'autant plus fortes. La République apparaît confirmée par la victoire et on assiste à l'essor, dans le département, d'une droite républicaine qui aspire à jouer un rôle plus grand dans la vie politique. De manière plus générale, si l'aristocratie monarchiste continue de louer l'état d'esprit des populations rurales, elle n'est pas sans s'apercevoir de l'évolution de leurs mentalités au lendemain d'une guerre qui a élargi leur horizon mental. L'avènement des masses dans l'arène électorale tend à rendre sinon caduques du moins relatives dans leurs effets les campagnes de mobilisation de l'électorat fondées sur le seul pouvoir notabiliaire. Pour vaincre l'adversaire, la nécessité de mieux s'organiser s'impose et, avec elle, la mise sur pied d'une organisation permanente et efficacement structurée.

Le Comité de la droite est bien une tentative de répondre à ces préoccupations en ce qu'il accentue et systématise la finalité électorale de l'engagement politique des notables royalistes. Il s'agit de s'appuyer sur une plus grande complexité de moyens que ne le postulait auparavant l'influence de la notabilité traditionnelle afin de conserver la Loire-Inférieure dans ses traditions catholiques. S'il n'est nullement question d'en faire une organisation de masse, totalement étrangère à l'esprit et aux préoccupations des dirigeants du Comité, le but est de s'assurer un meilleur quadrillage politique du département. Les effectifs du Comité s'accroissent alors sensiblement dans les années 1920, pour atteindre 109 membres en 1932, les patronymes aristocratiques constituant 62 % des membres. En 1936, il compte encore dans ses rangs, 2 sénateurs, 3 députés, 16 conseillers généraux et 31 maires, et peut donc s'appuyer sur un réseau d'élus conséquent. Parallèlement, le Comité, par le biais de son secrétariat administratif, mène des enquêtes statistiques afin de mieux connaître la réalité électorale du département. Surtout, il travaille à remettre en place, au lendemain de la guerre, tout un ensemble de journaux d'arrondissements à l'échelle du département. La presse d'arrondissement permet en effet d'articuler les deux dimensions géographiques dans lesquelles s'inscrit le combat des notables monarchistes. Tout en rendant possible une « nationalisation » de l'entreprise politique du Comité, autour des grands enjeux politiques qui traversent le pays, elle l'insère en premier lieu dans l'horizon géographique restreint de l'espace local où se jouent des échéances électorales jugées déterminantes. Tous les arrondissements sont alors couverts par une presse hebdomadaire qui, sans être toujours totalement inféodée au Comité, ne lui en est pas moins intimement liée. *Le Courrier de Saint-Nazaire, L'Écho de Paimbœuf, Le Journal d'Ancenis, Le Courrier de Châteaubriant, Guérande Journal* tirent ainsi, ensemble, au début des années 1920, à plus de 30 000 exemplaires [18]

Le Comité de la droite constitue donc une structure de conversion des notables à la politique, entendue ici comme une activité qui postule, de plus en plus, des pratiques modernes de conquête des suffrages. Il les engage dans une démarche de professionnalisation politique en

ce qu'il est une entreprise partisane collective, dépassant l'horizon individuel, géographiquement restreint, dans lequel s'exercent l'influence et l'action politiques du notable traditionnel. La volonté de maintenir le département de Loire-Inférieure dans ses traditions catholiques et conservatrices est ici au cœur d'une volonté collective dont le Comité de la droite est l'émanation. Elle en fait un centre décisionnel où s'effectue, dans certaines limites, un contrôle de la vie politique départementale. C'est le Comité, en effet, qui distribue les patronages à l'occasion des élections et le soutien financier qu'il apporte aux candidats peut se révéler, pour certains d'entre eux, déterminant. Si la désignation des candidats continue de transcrire le poids des traditions, mettant en exergue le rôle des hommes et des familles, exaltant les vertus de la notabilité aristocratique, consacrant les situations acquises, elle n'est pas désormais sans impliquer une démarche plus rationnelle, valorisant les qualités « professionnelles » des candidats au regard de leurs chances de remporter la compétition électorale.

En ce sens, le Comité joue bien un rôle majeur dans la perpétuation de la domination politique des notables traditionnels en Loire-Inférieure. Dans un champ politique de plus en plus complexe, il réussit durant tout l'entre-deux-guerres à maintenir son autorité et son emprise sur la vie politique départementale comme le confirme l'élection à la présidence du Conseil général, en 1931, du marquis de La Ferronnays, président du Comité de la droite depuis 1920 [19]. Le contexte des années 1930 s'avère cependant plus difficile du fait d'enjeux politiques nationaux de plus en plus prégnants tandis que la crise consécutive à la condamnation de l'Action française par Pie XI, en 1926, fragilise les liens de l'aristocratie royaliste avec le clergé. Du reste, si l'action du Comité de la droite montre la capacité des notables à s'engager dans le processus de professionnalisation politique que requièrent le jeu démocratique et l'autonomisation croissante du champ politique, les difficultés qu'ils rencontrent révèlent les limites intrinsèques de leur entreprise.

La nationalisation des enjeux politiques au moment du Front populaire et le poids croissant des masses dans la vie politique ne sont pas, en effet, sans poser de redoutables problèmes aux dirigeants du Comité. L'essor rapide dans le département du Parti social français (PSF), du colonel de La Rocque, qui regroupe sans doute près de 20 000 adhérents à son apogée, les soumet à une redoutable concurrence. La dynamique de cette nouvelle force politique souligne en creux les carences et les insuffisances du Comité de la droite. Le PSF apparaît bien comme une entreprise partisane mieux adaptée aux réalités de la vie politique moderne. Son activité repose sur un travail de conviction politique qui ne se limite nullement aux échéances électorales mais intègre la nécessité d'un contact régulier avec les populations. La tenue de réunions, qui regroupent des foules importantes, et un engagement social aux multiples dimensions (aides matérielles diverses, organisation de colonies de vacances, service social...), induisent une militance nombreuse et une volonté de rassemblement interclassiste qui font défaut au Comité.

Face à cette dynamique, le Comité de la droite apparaît comme une entreprise politique largement inachevée au regard des exigences du combat politique. Les *habitus* aristocratiques pèsent lourdement pour bloquer toute construction plus perfectionnée du Comité, parfois envisagée. Constituant un frein à l'acceptation des exigences du jeu démocratique, ils expliquent que celui-ci ne reste pour finir qu'un rassemblement de notables, sociologiquement, socialement et politiquement conforme à la culture politique de la plupart de ses membres. Le refus du principe démocratique et des conceptions socio-politiques fondées sur la volonté de préserver les hiérarchies sociales sont peu favorables à l'intégration d'une pratique politique de plus en plus déterminée par le poids des masses. Enfin, les caractéristiques politiques du département, son fort ancrage conservateur n'impliquent nullement, aux yeux des dirigeants du Comité, de s'engager dans la construction d'une entreprise politique plus perfectionnée. Leur

ancrage dynastique, leur statut de grands propriétaires fonciers, l'appui du clergé, autant d'attributs du notable traditionnel qui continuent ici d'être fortement opérant. Ainsi, l'élection s'inscrit toujours pour la plupart d'entre eux dans une tradition qui renvoie à la confiance naturelle que leur accordent encore les populations rurales.

Le fonctionnement du Comité témoigne donc des contradictions des notables qui l'animent, pris entre tradition et modernité. Ces derniers ne sont, finalement, nullement des professionnels de la politique, ces figures nouvelles de la vie politique qu'a imposées la complexité croissante des enjeux et du champ politiques. Faire de la politique relève encore pour bon nombre d'entre eux de cette logique de distinction qui préside à leur place spécifique dans la communauté villageoise et les consacre comme des autorités « naturelles ». Attachés aux traditions qu'ils ne cessent d'exalter et qu'ils prétendent incarner, la politique reste pour eux l'expression d'un mode de vie où les notables ont vocation à représenter les populations. Si faire de la politique a pris une place grandissante dans leur existence, ils ne l'entendent toujours pas au sens de faire carrière. L'absence d'activité professionnelle ne leur est pas imposée par la détention de plusieurs mandats et ils n'ont nul besoin des revenus qu'ils procurent. En ce sens, ils vivent encore pour la politique sans vivre de la politique [20].

Si l'action du Comité s'inscrit dans une finalité politique privilégiée, d'autres notables font le choix d'investir la sphère sociale et économique, particulièrement le syndicalisme agricole, dans un refus apparent de l'engagement politique qu'il faut interroger.

Le syndicalisme agricole ou la domination notabiliaire ressourcée

Soucieuse de préserver les structures sociales et économiques des campagnes bretonnes sur lesquelles elle fonde sa prééminence, la notabilité traditionnelle s'est engagée, bien vite, dans la fondation de syndicats agricoles afin, notamment, de couper l'herbe sous les pieds des milieux républicains. Cet engagement répond également aux inquiétudes suscitées par la progressive insertion de la région dans le marché national que les autorités républicaines perçoivent d'ailleurs comme un facteur favorable à l'émancipation des paysans bretons. Dès la fin du XIX^e siècle, une première vague de création d'organisations syndicales a ainsi lieu dans tous les départements bretons. L'aristocratie rurale joue ici un rôle déterminant, forte de sa puissance foncière et du rôle qu'elle tient dans un certain nombre de comices agricoles et de sociétés d'agriculture. Par ailleurs, ses ressources financières et sociales lui permettent de mettre en place les services économiques qui assurent le premier élan de ces structures syndicales.

Dans un premier temps, en effet, ces organisations sont essentiellement des syndicats-boutiques qui visent à faciliter les achats en commun, spécialement d'engrais, afin d'éviter le recours aux établissements commerciaux. C'est le même souci qui préside aux premiers développements des mutuelles-bétail et incendies et des caisses rurales de crédit. Le syndicalisme agricole, intrinsèquement lié à la coopération et à la mutualité, est donc d'abord et avant tout une structure d'encadrement des masses rurales. C'est pourquoi l'aristocratie foncière privilégie le modèle du syndicat départemental plus facile à contrôler par un petit groupe d'hommes qui, forts de leur autorité, monopolisent la prise de décision. Parallèlement, pour légitimer sa fonction dirigeante, elle défend le modèle du syndicalisme mixte qui, au nom d'une prétendue communauté d'intérêt du monde agraire, entend regrouper l'ensemble de ses acteurs – du grand propriétaire foncier à l'ouvrier agricole en passant par les fermiers et les métayers – dans une même organisation syndicale. L'apologie de la complémentarité des acteurs sociaux dans une harmonie prétendument naturelle s'inscrit dans le projet d'un ordre social chrétien dans la lignée du traditionalisme catholique et de ses convictions contre-révolutionnaires. C'est, du reste, ce qui lui vaut l'appui ostensible de la hiérarchie ecclésiastique et d'une grande partie du

clergé. La défense de la tradition, d'une société que l'on voudrait immuable s'accompagne de la valorisation du monde rural et de la paysannerie, conservatoires encensés des vraies valeurs, dans des considérations qui caractérisent l'agrarisme de ce temps [21].

Cet engagement dans le syndicalisme agricole prend une autre dimension au lendemain de la Grande Guerre alors que l'audience électorale de l'aristocratie rurale régresse sensiblement, du moins à l'échelle des élections nationales. L'attitude de cette dernière à son égard est d'ailleurs révélatrice des orientations parfois divergentes qui l'animent. Si, dans le département de la Loire-Inférieure, la priorité reste toujours l'action politique, derrière le Comité de la droite, dans le département du Finistère, où le recul politique de l'aristocratie est plus précoce et bien plus prononcé, le syndicalisme agricole se présente comme une voie privilégiée pour la notabilité traditionnelle. C'est d'ailleurs ici que se dévoile un projet syndical ambitieux avec la personnalité du comte de Guébriant qui entend développer l'Office central de Landerneau, dont il a pris la tête en 1919, autour de ses activités économiques et en s'appuyant sur des syndicats communaux. Sans aucun doute, la spécificité de l'Office central tient au fait qu'il se développe à partir du Léon, dans une région où la petite et la moyenne propriétés sont importantes et où les milieux démocrates-chrétiens, hostiles à l'aristocratie conservatrice, mènent une propagande active. Parallèlement, le développement des activités maraîchères et l'insertion croissante dans les mécanismes du marché qui en résulte sont jugés redoutables pour les équilibres sociaux des campagnes. L'essor des services de l'Office central a donc comme objectif de répondre à tous les besoins sociaux et économiques de la paysannerie afin de rendre inutile le recours à des structures commerciales émanant d'un monde urbain jugé corrupteur et mercantile. Dans le même esprit, il s'agit aussi, en étendant le champ d'action de l'organisation syndicale à toutes les préoccupations du monde paysan, de limiter le plus possible le recours à l'État républicain et à ses relais locaux dans une logique corporative qui postule un refus du politique [22]. La finalité de ce projet syndical n'en reste pas moins, ici aussi, la préservation d'un monde catholique et rural, fortement hiérarchisé, où la notabilité traditionnelle est appelée par le capital économique, social et culturel qu'elle possède à diriger et à contrôler les évolutions des campagnes bretonnes.

Face aux offensives des notables républicains qui, en s'appuyant notamment sur les Offices agricoles départementaux, cherchent également à encadrer syndicalement la paysannerie bretonne ; face surtout aux initiatives des abbés démocrates et des « cultivateurs-cultivants [23] qui récusent la primauté des propriétaires non-exploitants, la notabilité traditionnelle s'engage de manière collective et concertée, avec le soutien de l'épiscopat, dans la construction de grandes unions syndicales régionales sur le modèle de Landerneau. La réussite de cette entreprise est incontestable et souligne la puissance maintenue de la notabilité traditionnelle et des réseaux de sociabilité qu'elle est capable de mettre en œuvre. Le succès de l'entreprise se perçoit clairement lors des premières élections aux chambres d'agriculture en 1927. Les notables conservateurs, grands propriétaires pour l'essentiel, emportent, en effet, les présidences de la quasi-totalité des chambres d'agriculture bretonnes, donnant une nouvelle et éclatante visibilité à la notabilité traditionnelle en partie délaissée par le suffrage universel. Ainsi, à la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, aucun des neuf membres de la commission permanente n'est exploitant et six d'entre eux sont d'origine aristocratique. Son président est alors le comte Roger de La Bourdonnaye, par ailleurs royaliste notoire. Dans le département du Finistère, c'est le comte de Guébriant qui est élu à la présidence de la chambre d'agriculture qu'il va occuper pour plusieurs décennies. La détention de ces présidences institutionnalise alors, auprès des populations paysannes, l'autorité de ces grands notables ruraux.

À la tête d'Unions syndicales rénovées qui regroupent désormais des centaines de syndicats communaux et des dizaines de milliers de membres [24], la notabilité traditionnelle peut s'engager dans les années 1930, dans le contexte trouble de la crise économique, dans une

dimension revendicatrice croissante. Elle joue ainsi un rôle actif dans l'agitation dorgériste qui marque cette décennie, même si le mouvement Dorgères témoigne également de l'engagement des masses paysannes dans un processus de contestation politique qui s'émancipe de la tutelle de la notabilité traditionnelle [25]. Il s'agit désormais d'exiger l'instauration d'un ordre corporatif en tout point conforme à ses aspirations, mais totalement étranger à la culture républicaine [26]. Le nouvel ordre politique tant recherché vise, en effet, à consacrer la place des élites sociales, confortées dans leur statut d'autorité naturelle par le syndicalisme agricole dont l'institutionnalisation, dans le cadre corporatif, les doterait d'une parcelle d'autorité publique. Il répond également, selon eux, aux nécessités du temps en constituant une nouvelle mystique capable de mobiliser les populations rurales derrière les notables agrariens à un moment où ces derniers prennent conscience du poids des masses dans l'ordre social et politique. Débarrassés, dans ce cadre, des contingences du suffrage universel, forts de leurs fonctions dirigeantes dans les syndicats agricoles, les notables traditionnels peuvent ainsi espérer renforcer leur position prééminente dans l'ordre politique à venir.

Longtemps attendu, ce nouvel ordre socio-politique semble enfin se réaliser avec l'avènement du régime de Vichy, « divine surprise » pour les dirigeants des unions syndicales agrariennes. La loi du 2 décembre 1940 qui met en place la Corporation paysanne paraît, en effet, répondre à leurs convictions idéologiques et valider leur stratégie socio-politique. La commission nationale d'organisation de la Corporation est d'ailleurs présidée par le comte de Guébriant reconnaissant ainsi l'importance de son action dans la promotion de l'idéal corporatif et dans la réalisation d'une organisation syndicale exemplaire [27]. Les Unions corporatives régionales qui se créent alors en Bretagne consacrent alors, pour un temps, l'autorité des élites sociales traditionnelles du monde rural breton qui en prennent tout naturellement, ou presque, la tête.

La consécration apparente de la notabilité traditionnelle sous le régime de Vichy peut, en ce sens, s'analyser comme la résultante d'un long combat mené par des notables qui ont su à la fois user des ressorts traditionnels qui fondent, depuis longtemps déjà, leur autorité tout en s'engageant dans des stratégies multiples afin de répondre aux défis posés par la modernité démocratique et le processus de professionnalisation politique qu'elle implique. La place qu'ils occupent au sein de la Corporation paysanne, dont l'emprise s'avère forte dans la plupart des campagnes bretonnes, tout comme celle qu'ils tiennent dans les structures politiques locales (municipalités, commissions administratives), témoigne de cette consécration [28]. Au bout de ce parcours, la figure du notable traditionnel reste donc bien une figure sociale de référence dans une large partie des campagnes bretonnes interrogeant une « fin des notables » que certains avaient proclamée trop précipitamment. Pour autant, si le parallèle peut être fait avec la longévité électorale du baron de Mackau, décrite par Éric Phélippeau, le cas breton montre que la pérennité notabiliaire peut emprunter d'autres voies que l'élection, comme le soulignent la personnalité du comte de Guébriant et la place qu'il occupe dans l'espace socio-politique régional. L'exemple du Comité de la droite et des limites de l'action entreprise par les notables qui l'animent indique cependant la force des habitus aristocratiques et l'obstacle qu'ils constituent dans « l'invention de l'homme politique moderne » [29].

Notes

- [1] Daniel Halévy, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930.
- [2] Voir en premier lieu, Éric Phélippeau, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.
- [3] L'aristocratie qui constitue la majeure partie, mais pas la totalité, de la notabilité traditionnelle détient ainsi 50 sièges de conseillers généraux en 1919, soit 23 % de l'ensemble à l'échelle de la région ; une représentation sans commune mesure avec son importance quantitative.

- **[4]** Voir sur ce point, Hervé Baudru, *Les républicains laïques d'Ille-et-Vilaine, de l'affaire Dreyfus à la mort de Charles de Gaulle*, thèse, Rennes 2, 2000.
- **[5]** Sur l'impact de cette dernière, voir mon article « Les aristocraties bretonnes à l'épreuve des répercussions de la Première Guerre mondiale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 99, juillet-septembre 2008, p. 51-63.
- **[6]** Cet article est largement fondé sur ma thèse, publiée sous le titre : *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006.
- **[7]** André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, réédition 1995.
- **[8]** Sur la figure du marquis de La Ferronnays, voir David Bensoussan, « Un parlementaire catholique et royaliste : le marquis de La Ferronnays (1876-1946) », dans *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 10, hors-série, « Bretagne en politique », 2014.
- **[9]** Il n'est pas anodin que les deux exemples qui ouvrent l'ouvrage d'Yves Déloye consacré à l'intervention électorale du clergé viennent de l'Ouest breton. Voir *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote, XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- **[10]** Semaine religieuse de Nantes, le 22 janvier 1927.
- **[11]** Nous sommes bien ici dans ce que Pierre Barral a appelé des pays de « hiérarchie acceptée ». Cf. Pierre Barral, *Les agrariens en France de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 54-57.
- **[12]** Dans les faits, nombre de notables traditionnels sont sans concurrents lors des élections municipales et cantonales.
- **[13]** On peut reprendre ici l'expression, finalement plus appropriée, de « nomination élective » utilisée par Éric Phélippeau, *op. cit.*, p. 28
- **[14]** Voir mon article, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1998, p. 57-75.
- **[15]** Sur l'action de la FNC, voir Corinne Bonafoux-Verrax, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique (1924-1944)*, Paris, Fayard, 2004.
- **[16]** Sur le PDP, l'ouvrage de référence est celui de Jean-Claude Delbreil, *Centrisme et démocratie-chrétienne en France. Le Parti démocrate populaire des origines au MRP, 1919-1944*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.
- **[17]** Pour plus de précisions, voir mon article, « Le Comité de la droite de Loire-Inférieure dans la première moitié du XXe siècle : des notables entre tradition et modernité », *Mémoire de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008. Les propos qui suivent en sont largement issus.
- **[18]** Archives départementales de Loire-Atlantique (ADLA), Rapport de Tony Catta, le 3 mars 1923. Archives du Comité de la droite, 50 J 5.
- **[19]** Il succède à un autre notable monarchiste, Adolphe Jollan de Clerville. Le département de Loire-Inférieure est, sous réserve d'inventaire, le seul département de France à être dirigé par un monarchiste avéré.

- [20] Selon la formule de Max Weber, *Économie et société*, t. 1 : Les catégories de la sociologie, Paris, Plon, édition de poche, 1995, p. 379.
- [21] Sur l'agrarisme, voir Pierre Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, op. cit. ; Pierre Cornu, Jean-Luc Mayaud, « L'agrarisme, question urbaine ? », dans Jean-Claude Caron, Frédéric Chauvaud, *Les campagnes dans les sociétés européennes (1830-1930)*, Rennes, PUR, 2005.
- [22] Sur ce point, voir Suzanne Berger, *Les paysans contre la politique*, Paris, Seuil, 1975 (éd. française), Harvard University Press, 1972.
- [23] Sur l'aventure des « cultivateurs-cultivants », voir David Bensoussan, *Combats pour une Bretagne catholique...*, op. cit., p. 282-289. Voir aussi Pierre Barral, « Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930 : les syndicats bretons de cultivateurs-cultivants », *Le Mouvement social*, 1969, n° 67, p. 147-161.
- [24] En 1930, l'Office central qui couvre les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord regroupe 463 syndicats et 38 400 membres. L'Union des syndicats agricoles de la Bretagne méridionale qui couvre la Loire-Inférieure et le Morbihan regroupe, en 1931, 325 syndicats et 32 520 membres.
- [25] Sur le mouvement Dorgères en Bretagne, outre ma thèse, voir ma contribution : « Mobilisation paysanne et sociabilités rurales : le mouvement dorgériste en Bretagne », dans Annie Antoine, Julian Mischi, *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, PUR, 2008, p. 201-211. Pour une approche plus globale, voir Robert Paxton, *Le temps des chemises vertes. Révoltes paysanne et fascisme rural (1929-1939)*, Paris, Seuil, 1996.
- [26] Voir, sur ce point, David Bensoussan, « Mystique paysanne, agrarisme et corporatisme : les droites radicales dans le monde rural en France au milieu des années trente », dans Philippe Vervaecke (éd.), *À droite de la droite. Droites radicales en France et en Grande-Bretagne au XXe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, p. 87-105.
- [27] On rappellera qu'il est un temps pensé par Vichy comme le futur gouverneur d'une province de Bretagne, projet finalement abandonné. Sur ce point voir ma contribution « Aux origines du découpage régional, la création d'une province de Bretagne par Vichy et ses antécédents », dans Dominique Lepage (dir.), *11 questions d'histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 95-120.
- [28] Sur la place des notables dans les structures politiques locales en Bretagne sous Vichy, voir Christian Bougeard, *Les forces politiques en Bretagne. Notables, élus et militants (1914-1946)*, Rennes, PUR, 2011, chapitre VI.